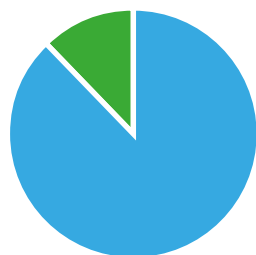


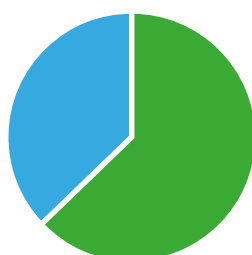
INTRODUCTION ET PROPAGATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) EN CHIFFRES - GESTION DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DU COBARIC

Statut d'avancement
des actions pour lutter contre
l'introduction et la propagation
d'EEE (AGIRE, 2022)



10 Actions en cours
3 Actions terminées

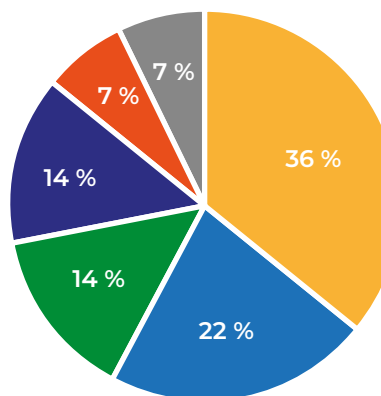
Statut d'avancement
des réalisations* pour lutter
contre l'introduction et la
propagation d'EEE (AGIRE, 2022)



14 Réalisations en cours
25 Réalisations terminées

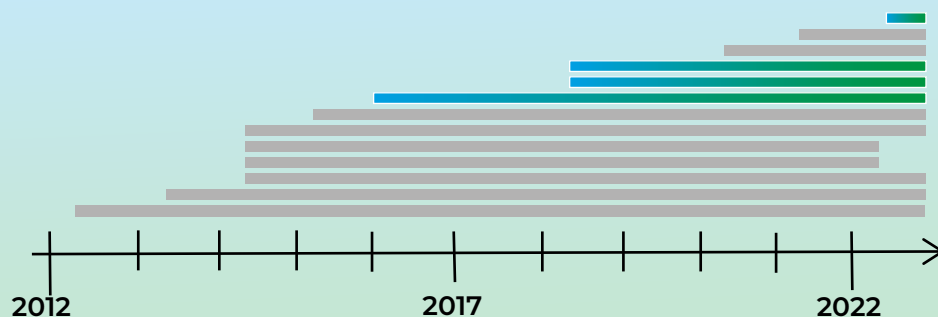
* Les réalisations permettent
de compléter une action.

Répartition des actions pour lutter contre l'introduction
et la propagation d'EEE selon leur type (AGIRE, 2022)



Intervention terrain	4 actions 8 réalisations
Sensibilisation/Information	3 actions 17 réalisations
Acquisition de connaissances	2 actions 9 réalisations
Planification/Réglementation	2 actions 4 réalisations
Incitatifs fiscaux	1 action 1 réalisation
Infrastructures	1 action

Échéancier des actions entreprises à travers le temps
pour lutter contre l'introduction et la propagation d'EEE



Réalisations « phares » :

- ▶ Contrôle et lutte contre le myriophylle à épis dans le lac des Abénaquis
Association des riverains du lac des Abénaquis, 2016
- ▶ Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase en Chaudière-Appalaches
Organismes de bassins versants de la Chaudière-Appalaches, 2018-2022
- ▶ Plan d'action pour ralentir la progression de l'agrile du frêne dans la ville de Lévis
Ville de Lévis, 2018
- ▶ Sensibiliser les acteurs de l'eau sur la présence du nerprun bourdaine sur le territoire des Appalaches
Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, 2022

* Ces affirmations sont basées sur les informations inscrites dans AGIRE au moment du bilan (novembre 2022) et au meilleur des connaissances du COBARIC dans les actions et réalisations mises en œuvre sur son territoire jusqu'à ce jour. Ces données sont non exhaustives.